



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné assistant-greffier de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 9 septembre 2024, à l'adoption des règlements suivants :

- Règlement n° 341-2024 intitulé : *Règlement concernant la perception relative à l'entretien des barrages*
- Règlement n° 344-2024 intitulé : *Règlement sur la gestion contractuelle.*

Toute personne désirant obtenir une copie de ces règlements ou les consulter peut en faire la demande au soussigné à l'adresse courriel suivante : [greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca)

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 10 septembre 2024

---

Marc-Olivier Breault, assistant-greffier